



EuropaLoire



L'année 2020 a été difficile pour l'UE avec la Covid et ses conséquences économiques et sociales, les négociations interminables sur le Brexit dont l'issue a été incertaine jusqu'au bout, les actes de terrorisme, les péripéties du vote du budget et la montée des atteintes aux droits de l'homme dans certains États membres...

Mais 2020 a également vu des avancées notables dans l'Union. La nécessité de faire face aux différentes crises a poussé les États à s'unir. Ils ont voté un plan de relance d'un montant inespéré, les institutions européennes ont su faire preuve de capacités d'adaptation, le Brexit s'est finalement conclu par un accord.

"L'Europe se fera dans les crises et elle sera la somme des solutions apportées à ces crises", avait prédit Jean Monnet. L'année que nous venons de vivre a finalement illustré une fois de plus que le projet européen s'approfondit en effet à la faveur des crises.

2020 a également vu le lancement de notre lettre d'information EuropaLoire qui connaît une augmentation régulière d'audience, prouvant une aspiration de nos concitoyens à plus de connaissances et de compréhensions des enjeux de l'Union Européenne.

Le premier numéro de cette nouvelle année vous propose notamment des articles illustrant comment la crise liée à la Covid a fait émerger des solutions sur des sujets ouvrant des perspectives donnant des raisons d'espérer dans l'avenir : l'émergence d'une Europe de la santé, le Plan de relance, la démarche commune engagée dans l'UE pour le vaccin anti COVID...

Souhaitons que 2021 se poursuive sous ces bons auspices et voit la concrétisation réussie de ces belles avancées !

L'équipe de rédaction d'EuropaLoire remercie nos lectrices et lecteurs de leur fidélité, leurs retours et leurs encouragements et leur souhaite ainsi qu'à leurs proches une très bonne et heureuse année !



...Et une bonne lecture !

Marthe-Claire PORTRAN

Présidente du Mouvement Européen Loire

Dans ce numéro :

L'édito :	1
L'Europe de la santé se construit	1-2
La Covid, accélérateur de l'intégration ?	3-4
L'UE et la vaccination	4
Budget et plan de relance : Fin d'une crise ?	5
L'Europe dans mon quotidien : Grenoble, capitale verte	6
Idées lecture	6

Sous l'impulsion du Parlement européen, l'Europe de la santé commence à se traduire en actes

Par Véronique Trillet-Lenoir, députée européenne

La Commission européenne a, en vertu des traités, le monopole de l'initiative législative. Cela signifie-t-il que le Parlement européen est réduit à attendre qu'une proposition législative émane du collège des Commissaires européens pour agir ? L'expérience de ces derniers mois nous prouve que, s'agissant de la santé publique, le Parlement a clairement montré qu'il pouvait mettre sur la table des idées nouvelles.

Mars 2020

Alors que la plupart des États membres, voyant monter la première vague, confinent leurs

populations, les institutions européennes sont critiquées. La Commission a beau préparer des mesures d'urgence pour venir en aide aux États membres tant sur le plan sanitaire qu'économique, le constat est largement partagé : les Institutions européennes n'ont pas été au rendez-vous.

Il manquait un chef d'orchestre pour coordonner les efforts contre cette menace transnationale. À défaut de s'être vue confier des compétences

fortes en matière de santé, l'Union européenne a des moyens d'action limités. Des mécanismes initialement pensés pour les pays tiers ou pour des catastrophes naturelles permettront finalement de procéder à des achats conjoints de matériels médicaux ; des transferts de patients seront organisés ; et l'Union européenne saura miser sur ses financements d'Horizon 2020 pour participer à la recherche sur les vaccins et les traitements.



EUROPORTERS

Concours de reportages des jeunes citoyens européens

L'Alliance de la presse d'information générale organise « Europorters », concours de reportages sur l'Union européenne adressé aux jeunes, futurs électeurs européens dans le cadre scolaire ou associatif.

L'objectif est de réaliser un reportage sur une action européenne concernant les jeunes.

Des fiches pédagogiques sont disponibles pour aider les candidats et pour apprendre à rechercher et à vérifier les informations.

Attention, la date limite de dépôt des reportages est fixée au 8 mars 2021.

<https://europorters.fr/>

Sous l'impulsion du Parlement européen, l'Europe de la santé commence à se traduire en actes

Par Véronique Trillet-Lenoir, députée européenne

Avril 2020

Physiquement fermé pour obéir aux impératifs de santé, le Parlement européen n'en demeure pas moins actif. En vue de sa première session plénière dématérialisée, les parlementaires préparent un texte pour exposer leur vision de ce que l'Union européenne se doit d'entreprendre pour répondre à la Covid19 et à ses conséquences. Parmi les mesures proposées figurent notamment l'idée d'un budget européen plus important, reposant en partie sur un emprunt commun pour financer des dépenses d'avenir, ou encore celle d'un mécanisme européen de réponse à tout type de crise sanitaire, reposant sur des agences européennes renforcées.

Le plan de relance européen se fonde sur cette idée d'un emprunt commun et les négociations budgétaires auront permis au Parlement européen de négocier une augmentation substantielle des financements dédiés à la santé : le prochain programme EU4Health doit ainsi être doté d'un budget de 5,1 milliards d'euros, bien plus que les 450 millions de la précédente période budgétaire, ou que les 1,7 milliards que les chefs d'Etat ou de gouvernement souhaitaient y consacrer en juillet.

Novembre 2020

L'accord budgétaire sur le programme santé ne constituait que l'une des bonnes nouvelles de cette fin d'année 2020. Le 11 novembre, la Commission européenne répond à la demande du Parlement de création d'un mécanisme européen de réponse sanitaire en présentant une série de mesures pour renforcer le rôle de l'UE et de ses agences dans la préparation et la réaction aux crises.

Ces propositions permettraient, entre autres, de déclarer une urgence sanitaire européenne, d'adopter des mesures communes rapidement, d'assurer une meilleure surveillance épidémiologique des maladies infectieuses et de garantir un partage d'informations rapide entre Etats membres.

2021...

L'année qui commence sera aussi celle où la stratégie européenne sur les vaccins, qui a consisté à confier à la Commission le soin de négocier avec les entreprises pharmaceutiques pour le compte des 27, portera ses fruits. Le Parlement demande la transparence sur ces contrats, afin de garantir la confiance indispensable pour lutter contre l'hésitation vaccinale.



D'autres demandes du Parlement pour lutter contre les pénuries de médicaments se traduiront en actes ces prochaines années : une nouvelle stratégie pharmaceutique, mais aussi la création d'un « Barda » européen, une nouvelle autorité en matière de préparation biomédicale inspirée de l'exemple américain, pour une R&D de pointe.

Sans oublier le plan cancer européen, faisant l'objet d'une commission parlementaire dédiée, qui a vocation à s'attaquer aux inégalités de santé encore flagrantes au sein de l'UE, et de constituer un modèle pour la lutte contre d'autres maladies chroniques.

L'Europe de la santé commence donc à se construire. Elle ne saurait cependant être complète sans une réflexion d'ensemble. Cette réflexion se doit en effet d'être globale, tant s'agissant des politiques concernées (la santé dans toutes les politiques), que du public consulté. La santé n'est en effet pas qu'une affaire de blouses blanches mais nous concerne tous. De la même manière, l'Union européenne de la santé ne saurait se faire sans le concours des citoyens. C'est un beau sujet pour la Conférence sur l'avenir de l'Europe qui s'annonce.

Véronique Trillet-Lenoir



Véronique Trillet-Lenoir est députée européenne Renew Europe, conseillère régionale AURA et cancérologue de profession. Au Parlement européen elle est vice-coordonatrice pour son groupe en commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire. Elle est notamment rapporteur de la commission spéciale sur le cancer et du règlement sur les menaces transfrontières graves. Elle est à l'origine de la demande du Parlement européen de créer un mécanisme européen de réponse aux crises sanitaires.

Composé de 705 députés élus pour 5 ans au Suffrage Universel direct selon un mode de scrutin proportionnel, le **Parlement européen** partage avec le Conseil le pouvoir d'adopter et de modifier les propositions législatives et d'arrêter le budget de l'Union européenne.

Il contrôle également le travail de la Commission européenne et des autres organes de l'Union européenne et collabore avec les parlements nationaux des Etats membres.

La Commission vous consulte : pour ou contre la suppression des pièces de 1 et 2 centimes d'euro.

[Cliquez ici](#)

La COVID-19, accélérateur de l'intégration européenne ?

Répondre à la crise sanitaire inédite que nous traversons nécessite des moyens considérables. De plus le virus ne connaît évidemment pas de frontières et une réponse isolée ne peut être une bonne réponse.

En ce sens, la crise de la COVID-19 a conduit à la prise de conscience que le niveau national seul ne pouvait permettre de combattre efficacement le virus.

Cette crise révèle également les limites de l'intégration européenne : la santé est inscrit dans la Charte des Droits Fondamentaux, mais reste une compétence d'appui de l'Union européenne, les Etats Membres conservant leurs prérogatives dans ce domaine. Ainsi, l'Union « encourage la coopération » et « complète les politiques nationales », sans s'y substituer.

Or, comme le démontre un sondage commandité par le Parlement européen, 68% des européens pensent que l'UE devrait avoir plus de compétences pour lutter contre la pandémie de la COVID-19, et 56% pensent qu'elle devrait disposer de plus de moyens financiers pour cela.

La Commission a mis en place le programme Santé 2014-2020, doté de 450 millions d'euros et géré par l'Agence européenne pour les consommateurs, la santé et l'alimentation (CHAFEA).

Face à de tels défis, ce programme ne suffit évidemment pas et l'Union européenne a su dans un premier temps mobiliser toutes ses compétences et ses moyens pour apporter des réponses aux conséquences de la crise sanitaire. Car bien entendu, celle-ci génère une crise économique, puis une crise sociale sans précédent. Et dans ces domaines, l'UE dispose de leviers importants.

La recherche, avec le programme HORIZON 2020 a été fortement réorientée avec des appels à projets spécifiques et urgents dotés de 128 millions d'euros bénéficiant à 23 projets mobilisant 347 centres de recherche en Europe.

Une stratégie ambitieuse de recherche du vaccin a été adoptée le 16 juin, en mobilisant une partie des 2,7 milliards d'euros de l'instrument d'aide d'urgence européen.

Dans le domaine économique, l'UE apporte de nombreuses réponses qui, pour certaines d'entre elles, étaient tout simplement inimaginables il y a seulement quelques mois.

« Un niveau élevé de protection de la santé humaine est assuré dans la définition et la mise en œuvre de toutes les politiques et actions de l'Union »

Article 168 TFUE

Une clause dérogatoire générale aux règles budgétaires prévues dans le Pacte de stabilité et de croissance lève la limite de 3 % du PIB pour le déficit public et de 60 % du PIB pour la dette publique.

L'UE a ensuite assoupli le régime des aides d'Etat afin de permettre aux Etats membres de soutenir les entreprises en difficulté sans risquer de sanction pour distorsion de concurrence.

La politique régionale (ou politique de cohésion), naguère si rigide, est adaptée et assouplie afin de permettre le financement de mesures sanitaires, économiques et sociales répondant à la crise.

Dans le domaine social, la Commission a proposé l'instrument « SURE », dispositif d'aide au maintien partiel de l'emploi, qui contribue au financement des mesures de chômage partiel.

Concernant les frontières, les Etats membres ont été autorisés à réintroduire des contrôles en vertu de l'article 29 du code des frontières Schengen afin de limiter les déplacements, causes de la propagation du virus.

Avec 500 millions d'euros, l'UE est le premier contributeur financier du dispositif COVAX lancé par l'OMS au printemps pour fournir un accès équitable aux pays adhérents.

La solidarité de l'UE avec le reste du monde s'exprime aussi dans le cadre de l'action extérieure, avec des financements importants attribués à de nombreux pays du sud-est asiatique, du Sahel, d'Amérique Latine, d'Afrique australe, etc.

Concernant les vaccins, la Commission a présenté le 17 juin 2020, une stratégie européenne visant à accélérer la mise au point, la fabrication et le déploiement de vaccins contre la COVID-19. Elle a signé des contrats avec 6 laboratoires pour commander 1,895 milliard de doses. L'Agence européenne du médicament, autorité chargée de contrôler la sécurité des médicaments et d'autoriser leur mise sur le marché, envisage les premières vaccinations fin décembre 2020.

Les réponses que l'UE a su apporter à la crise de la COVID-19 démontrent ainsi à la fois les limites de l'intégration européenne, mais aussi ses potentialités, tout en mettant en évidence la nécessité d'une véritable stratégie commune. Ursula von der Leyen, la présidente de la Commission a d'ailleurs affirmé, lors de son discours sur l'état de l'Union prononcé le 16 septembre 2020 : « Pour moi, c'est une évidence : nous devons construire une Union européenne de la santé qui soit plus forte ». Elle propose le renforcement du rôle de l'Agence européenne du médicament et la création d'une agence de recherche et de développement



De nouveaux engagements financiers sont en cours de mise en place avec le Plan de relance (Next Generation EU) doté de 750 milliards d'euros destinés à accompagner l'économie et favoriser la sortie de crise. Ce Plan de Relance financera 40% du Plan de relance français (dont le montant total atteint 100 milliards d'euros) autour de trois « piliers » : la transition écologique, la compétitivité et l'innovation, et la cohésion sociale et territoriale. Ce Plan de relance porte en lui une innovation majeure : il sera financé par l'emprunt, lequel sera remboursé par de futures ressources propres de l'UE, conférant ainsi plus d'autonomie financière à l'Europe.

La Banque européenne d'investissement, le Fonds européen d'investissement, offrent des prêts et des garanties bancaires. La Banque centrale européenne s'est engagée dans le rachat des dettes des Etats membres et des entreprises à hauteur de 1 350 milliards d'euros.

La COVID-19, accélérateur de l'intégration européenne ?

biomédicaux européenne. Elle pose également la question de la compétence de l'UE en matière de santé.

Ces propositions ont été précisées par la Commission qui a posé les premières bases d'une Europe de la Santé en publiant, le 11 novembre, une communication intitulée « Construire l'Union européenne de la santé : renforcer la résilience de l'UE face aux menaces transfrontalières pour la santé ».

En parallèle, la Commission a proposé le 25 novembre, une stratégie pharmaceutique afin de lutter contre les carences de l'Europe en matière de production de mé-

dicaments (aujourd'hui, nous dépendons à 80% de l'Inde et de la Chine dans ce domaine).

De plus, dans le cadre de la programmation 2021-2027, un nouveau programme Santé, beaucoup plus ambitieux avec un budget de plus de 5 milliards d'euros, sera opérationnel dès 2021 avec trois priorités : la protection des citoyens européens face aux crises sanitaires, l'accès aux médicaments, et le renforcement des systèmes de santé.

On le voit, les réponses de l'UE à la crise sanitaire sont multiples et se chiffrent en milliards d'euros. Mais au-delà des aspects financiers, cette crise révèle une Union Européenne capable de souplesse et dotée d'une réactivité que beaucoup n'imaginaient

même pas.

Elle trace également des perspectives essentielles vers une intégration plus poussée : le recours à l'emprunt, la mobilisation de ressources propres, la réflexion sur de nouvelles compétences, autant de points sur lesquels la COVID bouscule l'Europe. C'est peut-être là le seul aspect positif de cette pandémie

Voir aussi le portail européen sur la vaccination :

<https://vaccination-info.eu/fr/covid-19>

Jean-Paul VILLIÉ

Membre du réseau Team Europe
de la Commission européenne



L'UE et la vaccination contre la COVID 19

L'UE a engagé sur la proposition notamment de la France, une action coordonnée concernant le vaccin contre la COVID 19 : en quoi consiste-t-elle ?

1. Mise en place d'un comité de pilotage composé d'experts des Etats membres pour assister la Commission dans la démarche.

2. Soutien à la mise au point et à la production de vaccins : 2,7 milliards y ont été affectés par l'intermédiaire de « l'Instrument d'Aide d'urgence ». Suite à un appel à propositions, ce soutien a pris la forme de contrats de pré-achat, négociés sur la base de critères portant notamment sur la rigueur de l'approche scientifique, la technologie utilisée, la rapidité de fourniture à grande échelle, l'approvisionnement à partir des capacités de production au sein de l'UE... La part de financement affectée au soutien de la recherche reste acquise si le vaccin ne reçoit pas d'agrément.

« L'Union Européenne ne sera à l'abri que si le reste du monde est à l'abri » : la démarche a également pour objectif de contribuer à la solidarité mondiale et à permettre l'accès universel et abordable aux vaccins par les pays les moins favorisés. Une collecte a ainsi été organisée à l'initiative de l'UE au niveau mondial qui a ainsi permis de récolter 15 milliards de dons.

3. Accès de tous les États membres aux vaccins à un prix unique négocié.

6 contrats ont été conclus à ce jour pour près de 2 milliards de doses. Des négociations se poursuivent avec d'autres laboratoires.



Le nombre de doses est attribué à chaque Etat au prorata de sa population, moyennant un prix unique. La France a ainsi accès à 200 millions de doses. La Commission a indiqué que les prix et conditions restent confidentiels pour éviter que les entreprises ne demandent à bénéficier de conditions identiques à celles de leurs concurrents. Certains députés européens, se sont inquiétés de ce manque de transparence, réclamant de pouvoir assurer un contrôle sur les conditions de conclusions des contrats.

Les États membres étaient libres de participer ou non à cette démarche. Ainsi la Hongrie a préféré acheter le vaccin chinois...

4. Garantie de la qualité, l'innocuité et l'efficacité des vaccins.

La procédure habituelle de validation, assurée conjointement avec les États membres et l'Agence Eu-

ropéenne des Médicaments s'applique mais de façon assouplie pour prendre en compte l'urgence de la mise à disposition.

5. Proposition aux États d'une démarche de vaccination :

Des recommandations ont été émises par l'Union Européenne sur notamment la distribution des vaccins, les populations prioritaires et la communication à mettre en place. Les États restent cependant libres de les suivre puisque la vaccination de leur population relève de leur compétence. Ils peuvent par ailleurs bénéficier de soutiens financiers pour l'organisation du déploiement des vaccins.

De manière symbolique le lancement de la vaccination doit intervenir en même temps dans tous les Etats membres.

6. Sécurité et surveillance des effets des vaccins :

L'Agence Européenne du Médicament doit recevoir tous les mois des rapports de sécurité concernant les vaccins COVID 19. Elle s'est engagée à assurer une transparence des résultats constatés : <https://www.ema.europa.eu/en>

Marthe-Claire PORTRAN

Pour en savoir plus :

https://ec.europa.eu/info/live-work-travel-eu/coronavirus-response/safe-covid-19-vaccines-europeans_en

Budget de l'Union et plan de relance : Fin d'une crise ?

Le 2 mai 2018, La Commission a proposé un projet de règlement général destiné à protéger le budget de l'Union (2018/0136(COD)). L'idée est, entre autres, de conditionner le versement des aides européennes au respect de l'Etat de droit par les Etats bénéficiaires de ces aides.

Un tel règlement vise à la mise en œuvre de l'article 2 TUE aux termes duquel : « L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de démocratie, d'égalité, de l'état de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme [...] ». Cette conditionnalité doit s'appliquer tant au plan de relance (Next generation EU) d'un montant de 750 milliards d'euros, qu'au budget de l'Union (près de 1.100 milliards d'euros entre 2021 et 2027).



Bien que largement bénéficiaires des aides européennes, la Pologne et la Hongrie acceptent mal qu'on leur impose ainsi le respect de l'Etat de droit. Sans doute ces deux Etats prétendent-ils revendiquer ainsi le respect de leur souveraineté et de leurs traditions nationales, mais ils redoutent surtout d'être sanctionnés pour leur respect très approximatif de certaines valeurs de l'Union. Or, s'ils ont peu de chance de l'être dans le cadre classique de l'article 7 du TUE qui prévoit la règle de l'unanimité, ces nouvelles sanctions financières risquent d'être plus probables puisque prononcées à la majorité qualifiée. Elles peuvent aussi être douloureuses pour leur économie.

Cette crainte a conduit ces deux pays à brandir la menace d'un blocage du plan de relance dont l'adoption exige l'unanimité des Etats. En ré-

plique, les autres Etats ont avancé l'idée d'exclure la Pologne et la Hongrie d'un plan de relance dont ils sont largement bénéficiaires.

L'accord obtenu par le Conseil Européen des 10-11 décembre devrait mettre fin à une crise mais pas forcément aux entorses à l'Etat de droit

La situation a finalement été débloquée à l'occasion du Conseil européen du 10 et 11 décembre 2020 grâce à une proposition allemande de déclaration interprétable du futur règlement. Dans les conclusions adoptées, il est rappelé que l'application du futur règlement doit respecter l'identité nationale des Etats membres, ce qui a pu être interprété comme une concession aux Etats réfractaires. En contrepartie, ces derniers acceptent de lever leur veto sur le règlement en question.

Ainsi, l'Union européenne surmonte cette nouvelle crise sans céder en apparence au chantage et elle devrait pouvoir enfin mettre en place un plan de relance annoncé depuis déjà plusieurs mois et un budget conséquent. On aimerait partager la vision optimiste d'une Europe en ordre de bataille mais on ne peut s'empêcher d'y voir quelques ombres.

Tout d'abord, la Commission doit se doter d'orientations sur la manière d'appliquer le futur Règlement. Or ces orientations ne seront pas adoptées avant que la Cour de Justice de l'Union Européenne ne se soit prononcée sur un éventuel recours en annulation contre le futur règlement si la CJUE est saisie. Or la Pologne a déjà annoncé son intention de le faire. Autant dire que les premières sanctions ne tomberont pas de sitôt, et en tout cas probablement pas avant les élections parlementaires des Etats concernés (2022 en Hongrie et 2023 en Pologne).

D'autre part, la procédure mise en place pour prononcer d'éventuelles sanctions est à la fois longue et complexe. En effet, envisager une procédure de sanction ne bloque pas préventivement le versement des subventions. Surtout, le mécanisme mis en place étant subsidiaire, la Commission doit préalablement épuiser toute autre forme d'action possible et s'astreindre à un dialogue approfondi avec l'Etat pour lui permettre de corriger lui-même ses erreurs. Si ce n'est pas le cas, la Commission devra établir un lien de causalité entre les violations à l'Etat de droit et des incidences négatives sur le budget de l'Union (et non pas seulement prouver une violation de l'Etat de droit) puis proposer des mesures proportionnées aux violations. Enfin, la Commission pourra toujours s'opposer in fine aux mesures décidées par la Commission. Si malgré tout cela, des sanctions financières étaient prononcées, elles auraient pour conséquence un remboursement par l'Etat fautif des sommes reçues.

Si certains espéraient une procédure alternative à l'article 7 TUE, on est assez loin d'un mécanisme général pour faire respecter l'Etat de droit par les Etats membres...

Par ailleurs, si la sortie de crise est annoncée, le chemin de croix du plan de relance ne s'achève pas encore puisqu'il lui reste à affronter le vote du Parlement Européen et surtout la ratification de tous les Parlements nationaux... Tout rebondissement n'est donc pas impossible !



Daniel IMBERT-MAGAND

Maître de conférences honoraire en droit public

Aller plus loin :

<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A52018PC0324&gid=1607790445492>

<https://www.consilium.europa.eu/media/47328/1011-12-20-euco-conclusions-fr.pdf>

Mouvement Européen

Le Mouvement Européen France est une association créée en 1949. Trans partisane, elle a pour objectifs de mieux faire connaître l'Europe et de faire vivre un débat public pluraliste. Elle comporte une branche ouverte aux jeunes de 16 à 35 ans (Jeunes Européens France), désireux de défendre le projet européen.

En adhérant au MEF, je rejoins celles et ceux qui veulent promouvoir une Europe de paix et de prospérité pour tous :

Pour adhérer ou faire un don :
loire@mouvement-europeen.eu

Le Mouvement Européen France étant reconnu d'intérêt général, les adhésions et dons donnent lieu à l'établissement d'un reçu fiscal de 66% de leur montant.

Directrice de la publication : Marthe-Claire Portran

Comité éditorial : Colette Modion, Jean-Paul Villié & Daniel Imbert-Magand

<https://mouvement-europeen.eu/>

Le saviez-vous ? L'Europe est solidaire

Un repas sur deux distribué par le Secours Populaire, et un repas sur trois servi par les Restos du Cœur, sont financés par l'Union européenne grâce au Fonds Européen d'Aide aux plus Démunis (FEAD) doté de 3,8 milliards d'euros pour 2014-2020, dont 500 millions d'euros pour la France.

En France, chaque année, ce fonds permet de distribuer 73.000 tonnes de denrées à plus de 4 millions de personnes partout sur le territoire métropolitain et en Outre-Mer.

Idées lecture

EUROPE : rallumer les étoiles / André Gattolin, Richard Werly. Editions Nevicata, collection L'Âme des peuples.

André Gattolin est sénateur LREM des Hauts de Seine, Vice-président de la Commission des Affaires européennes du Sénat, et Richard Werly, correspondant du quotidien Suisse Le Temps pour les Affaires européennes, créateur et directeur de la collection L'Âme des peuples.

Ensemble, avec des repères historiques et des références à des évènements contemporains, voire récents comme la pandémie, ils posent de façon constructive la question de l'avenir de l'Europe. Démocratie, défense, culture, enseignement sont autant de leviers pour la connaissance et la reconnaissance de chacun des peuples, pour la construction d'une identité et d'un projet politiques et culturels transcendant le trop contraignant prisme de l'économie. Il s'agit ainsi « de ne pas laisser

s'éteindre les étoiles du drapeau bleu de l'UE déchiré » notamment consécutivement au Brexit.

Les entretiens avec Béatrice Giblin, Ivan Krastev, Mark Mazower, Alain Lamassoure, Paolo Rumiz, complètent et enrichissent cette analyse, parfois sans concession, par l'expérience, la connaissance et l'adhésion de ces acteurs aux principes de l'unité européenne.

L'Europe en héritage : la génération Erasmus à l'heure des choix. Essai et témoignage. Emmanuel Tuchescherer ; préface d'Enrico Letta. Editions L'Harmattan, collection Questionner l'Europe.

Emmanuel Tuchescherer, agrégé de philosophie, a exercé diverses responsabilités au sein des affaires européennes. Enrico Letta, homme politique italien a été député européen, président du Conseil, et dirige à présent l'Institut Jacques Delors.

L'Europe dans mon quotidien : Grenoble, Capitale verte européenne 2022

La ville de Grenoble a été désignée Capitale verte européenne pour l'année 2022. Depuis 2008, la Commission européenne décerne chaque année ce titre à une ville dont les ambitions et les actions en faveur de l'environnement et du développement durable sont remarqués et peuvent servir de modèles. Après Lisbonne en 2020, puis la ville finlandaise de Lahti en 2021, Grenoble sera donc « ambassadrice des transitions de l'Union européenne » en 2022.

Le choix de Grenoble a été retenu par un jury indépendant qui a observé les mesures mises en place par la ville dans douze domaines : qualité de l'air, de l'eau, gestion des déchets, mobilités, adaptation et lutte contre le changement climatique, gouvernance,...



Cette désignation comme « Capitale verte européenne » n'est pas seulement une distinction, c'est aussi un engagement à être exemplaire et à être, pendant une année, un territoire ambassadeur du développement durable au niveau européen.

C'est aussi l'assurance d'une forte couverture médiatique à l'échelle européenne, et d'une hausse de la visibilité internationale de la ville et de son territoire.

Une enveloppe de 350 000 € est en outre attribuée à la ville pour l'aider à conduire des actions démonstratives.

<https://www.grenoble.fr/1336-grenoble-capitale-verte-europeenne-2022.htm>

Issu de la génération Erasmus, européen convaincu mais conscient des faiblesses et échecs de la construction de l'identité et du projet européen, l'auteur, à partir de sa propre histoire, ouvre à une nouvelle perspective. Il s'agit de « construire une société durable, organisée autour d'un projet d'Europe de l'excellence écologique » ; Ses acteurs, dans la dynamique des Pères fondateurs et des précurseurs, au-delà de la résolution au coup par coup des défis qui se profilent- en témoigne celui posé par la crise sanitaire - doivent œuvrer pour une identité, un sentiment européens que les nouvelles générations arborent avec fierté. Ce projet n'a de sens qu'accompagné par les citoyens européens grâce à un fonctionnement démocratique revisité.

Cri d'alarme, cet essai apporte également des pistes porteuses d'espoir.

Colette MODION

